

**Antenne Territoriale des Transports**

**Routiers de Voyageurs**

**CS 10410**

**15 rue Alsace-Lorraine**

**17024 La Rochelle**

**tad17@nouvelle-aquitaine.fr**

La Rochelle, le 4 Mai 2021

Madame, Monsieur le Maire,

La Région Nouvelle-Aquitaine se préoccupe du quotidien de ses habitants et de leurs problèmes de mobilité. Les transports constituent un enjeu majeur de l’action régionale.

Au regard des difficultés de déplacement que peuvent rencontrer de nombreux charentais-maritimes vivant en milieu rural, **la Région Nouvelle-Aquitaine tient à vous rappeler que le service de transport à la demande (TAD) mis en place depuis septembre 2018 est toujours opérationnel sur tout le territoire de votre communauté de communes.**

Le TAD est à la disposition de tous vos concitoyens, offrant une solution de transport de proximité à un tarif très modique, vers les villes les plus proches centralisant des espaces de service, de loisir et lieux de démarches administratives. Ce réseau de transport s’adresse notamment aux personnes rencontrant ponctuellement ou quotidiennement des difficultés pour se déplacer comme par exemple les jeunes sans moyen de locomotion et les personnes âgées en manque d’autonomie.

Sous réserve d’une réservation téléphonique préalable, chacun peut donc **être pris en charge par un transporteur à son domicile pour être transporté deux à quatre fois par semaine vers les villes de PONS, MIRAMBEAU et JONZAC.**

Ce service fonctionne suivant les jours et horaires précisés dans la fiche horaire ci-jointe dont nous vous adressons des exemplaires ainsi que des dépliants d’information générale (les fichiers PDF vous seront envoyés par courriel).

La Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs reste à votre entière disposition pour tous compléments d’informations et vous remercie par avance de votre soutien dans la promotion de ce service qui semble encore méconnu et faiblement utilisé sur votre territoire.

**La Sous-Direction des**

 **Transports Routiers de Voyageurs**